

2023-6211  
2024-06-25

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'hypochlorite de sodium, l'hypochlorite de calcium RVD2023-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08/29/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-6211  
2024-06-24

# SOLUBACT-BR

PRODUIT DE CONTRÔLE DES MICROORGANISMES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT INDUSTRIELS  
ET COMMERCIAUX À EAU RECYCLÉE

COMMERCIAL  
DANGER



**CORROSIF  
POUR LES YEUX ET LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION: 33031  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIP ACTIF:

Hypochlorite de Sodium.....6,36%  
Bromure de sodium.....9,23%

CONTENU NET:

Solesco Inc.  
2405 rue de Celles, Unité 5  
Québec, Qc,  
G2C 1K7  
Téléphone : 581-450-9246

**MODE D'EMPLOI:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Ne PAS jeter les effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, à moins qu'ils n'aient été détoxifiés par des moyens appropriés.

Toute personne qui manipule le concentré ou qui entre en contact avec des liquides traités issus de procédés industriels doit porter un dispositif de protection oculaire, une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures.

2023-6211  
2024-06-24

Utiliser seulement avec des systèmes de chargement et de transfert fermés.

SOLUBACT-BR devrait être introduit directement dans l'eau de refroidissement à un point du système où il y aura mélange suffisant du produit. SOLUBACT-BR devrait être introduit dans l'eau de refroidissement à un dosage permettant d'atteindre une teneur totale en brome entre 4,5 et 9,0 ppm. Utilisé à raison de 15,3 mL par 1000 L d'eau SOLUBACT-BR donne une teneur totale en brome d'environ 2,2 ppm, mais plusieurs fois cette quantité peut être requise pour obtenir une teneur totale en brome de 2,2 ppm partout dans le système. Vérifier la teneur totale en brome à l'aide d'une trousse d'analyse et rajouter du produit jusqu'à ce que la lecture atteigne entre 4,5 et 9,0 ppm au point de purge. Il est possible de maintenir certains systèmes dans une condition biologique satisfaisante en utilisant ce dosage une fois par jour, alors que dans d'autres cas le système répond mieux à des dosages moins fréquents qu'une fois par jour.

#### PASTEURISATEURS INDUSTRIELS

(Tels que les pasteurisateurs dans les secteurs de l'alimentation, des boissons et des procédés industriels.) Pour contrôler les bactéries et les champignons présents dans les pasteurisateurs industriels, ajouter le produit à raison de 26,4 à 52,8 mL par 1000 L de contenance en eau du système pour obtenir le contrôle. Afin de maintenir le contrôle, ajouter suffisamment de SOLUBACT-BR pour que la teneur totale en brome partout dans le système reste entre 4,5 et 9,0 ppm. (15,3 mL par 1000 L d'eau équivaut à une teneur totale en brome de 2,2 ppm).

#### LAVEURS D'AIR

Pour contrôler les microorganismes dans les systèmes de laveurs d'air industriels munis d'éléments éliminateurs de buée. Pour le contrôle des microorganismes dans les systèmes de laveurs d'air industriels, ajouter suffisamment de SOLUBACT-BR dans le bassin du laveur d'air ou dans l'eau réfrigérée pour obtenir une teneur totale en brome entre 4,5 et 9,0 ppm. Les systèmes lourdement encrassés doivent être nettoyés avant d'entreprendre le traitement. Utilisé à raison de 15,3 mL par 1000 L d'eau, SOLUBACT-BR donne une teneur totale en brome d'environ 2,2 ppm, mais plusieurs fois cette quantité peut être requise pour obtenir une teneur totale en brome de 2,2 ppm partout dans le système. Vérifier la teneur totale en brome à l'aide d'une trousse d'analyse et rajouter du produit jusqu'à ce que la lecture atteigne entre 4,5 et 9,0 ppm au point de purge. Il est possible de maintenir certains systèmes dans une condition biologique satisfaisante en utilisant ce dosage une fois par jour, alors que dans d'autres cas le système répond mieux à des dosages moins fréquents qu'une fois par jour.

#### SYSTÈMES DE TRANSFERT DE CHALEUR

(Tels que les condenseurs à évaporation forcée, les stérilisateurs et les autoclaves.) SOLUBACT-BR devrait être utilisé aux dosages et selon le mode d'emploi indiqués plus haut. Il faut l'introduire dans le système à un point où il y aura mélange uniforme tel le bassin, le puisard ou un autre réservoir ou zone de collection d'où l'eau traitée pourra circuler uniformément d'un bout à l'autre du système.

REMARQUE: Les dosages halogènes dans les diverses applications sont exprimés en brome. Puisque la plupart des trousse d'analyse pour la détermination sur le terrain des halogènes oxydants expriment les valeurs en termes de chlore, il s'agit tout simplement de multiplier par

2023-6211  
2024-06-24

2,25 la lecture obtenue (exprimée en chlore) à l'aide de la trousse d'analyse pour obtenir l'équivalent en brome indiqué dans ce mode d'emploi.

**MISES EN GARDE:**

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être mortel par ingestion ou inhalation. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de produit. Porter des lunettes de protection et un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors des manipulations. Se laver à fond au savon et à l'eau après les manipulations. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Utiliser seulement avec des systèmes de transfert et de mélange fermés.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans des lacs, des ruisseaux, des étangs, des estuaires, des océans ou d'autres étendues d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'employer ce produit. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage des équipements ou par l'élimination des déchets. La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable. Consulter les organismes de réglementation provinciaux au sujet de toute autorisation ou autre exigence relative à l'utilisation de ce produit et à la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit.

**PREMIERS SOINS:**

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

2023-6211  
2024-06-24

L'aspiration peut causer des dommages aux poumons. La possibilité de dommages aux muqueuses peut contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Il se peut aussi qu'il soit nécessaire de prendre les mesures appropriées contre le choc circulatoire, le ralentissement de la respiration et les convulsions.

**ENTREPOSAGE :** Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

No du lot:

TMD Appellation Réglementaire: LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A.( HYDROXYDE DE SODIUM, SOLUTION ANTIMICROBIENNE DE BROME LIQUIDE ALCALIN ), Catégorie 8, UN3266, Groupe d'emballage II